

F.R.C.P.B. K.L.B.P.	BIBLIOTHÈQUE	102.16 1 / 1
--------------------------------	---------------------	-------------------------

RÈGLEMENT

Art. 1

La bibliothèque de la Fédération Royale des Cercles Philatéliques de Belgique et la bibliothèque de l'ancien Musée Postal, ne sont accessibles qu'aux membres affiliés à la Fédération sur présentation de leur carte fédérale valable.

Des non membres peuvent visiter exceptionnellement la bibliothèque après demande écrite adressée au bibliothécaire à l'adresse : Bibliothèque F.R.C.P.B., rue Longtin 44, 1090 Bruxelles

Art. 2

La bibliothèque est en principe ouverte chaque premier samedi du mois de 10.00 à 15.00 h. et chaque mardi de 10.00 à 15.00h, sauf en juillet et août.

Art. 3

Les livres, périodiques et tous documents disponibles de la bibliothèque peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture.

Les prêts des livres, périodiques et documents est impossible.

Art. 4

Les bibliothèques sont dirigées par un bibliothécaire, qui fait un rapport annuel qu'il soumet au Conseil d'Administration de la F.R.C.P.B. et Pro Post.

Art. 5

Des photocopies et des scans peuvent être faites sur place. Le frais des photocopies sont à charge du visiteur. Ils sont fixés pour le moment à € 0,20 par copie

Art. 6

Tout les cas litigieux seront du ressort du Conseil d'Administration de la F.R.C.P.B. et de Pro Post

Décembre 2007